

REUNION DU 7 JUILLET 2021

Date de convocation : 25 JUIN 2021

L'An deux mil vingt et un, le sept juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Étaient présents : HERNOT Christophe, PAYEN Agnès, DESMONTS Hélène, DAVIS Fanny, HOURDIN Céline, GONZALES Jean, DATIN Claire, BIGOT Angélique, MURIE André

A donné pouvoir : FORGET Fabrice à BIGOT Angélique, ENAULT Aurélien à DATIN Claire

Secrétaire de séance : DATIN Claire

Approbation du dernier Conseil Municipal en date du 4 mai 2021 : adopté à l'unanimité

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

2021-07-07-01 : Convention relative à la concession du service Fourrière 2021- Passerelles vers l'emploi

2021-07-07-02 : Réhabilitation commerce : Etude de faisabilité – Choix de l'architecte

2021-07-07-03 : Désamiantage et réfection couverture du préau pour l'école rue Yves Ozenne - approbation du projet et demande de subvention

2021-07-07-04 : Devis désamiantage et couverture du préau école rue Yves Ozenne : choix de l'entreprise

2021-07-07-05 : Demande de subvention pour l'organisation du Raid de l'Archange 2021

2021-07-07-06 : Proposition d'achat « livre d'art, le Mont-Saint Michel » dont le fruit des ventes de cette publication sera reversé au profit de l'association « Bien Naître » oeuvrant pour optimiser le confort des enfants hospitalisés au sein du service pédiatrique du centre hospitalier Avranches-Granville

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Décision modificative N° 1 » accord à l'unanimité.

2021-07-07-01 : Convention relative à la concession du service Fourrière 2021- Passerelles vers l'emploi

L'association Passerelles Vers l'Emploi a adressé à Monsieur le Maire, un projet de convention pour assurer le service « Fourrière » sur le territoire de la commune de CEAUX pour l'année 2021. Cette prestation est assurée moyennant le versement d'une participation de la commune à 0.49 € par habitant.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'association Passerelles Vers L'Emploi l'accueil des chiens et des chats en état de divagation et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention correspondante ainsi que toute pièce y afférent.

2021-07-07-02 : Réhabilitation commerce : Etude de faisabilité – Choix de l'architecte

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021-04-13-13, le conseil municipal a décidé de l'acquisition du bien immobilier situé 11, rue André Parisy pour maintenir le dernier commerce dans le bourg de CEAUX.

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation de ce commerce, une étude de faisabilité est nécessaire.

Cette étude concerne :

- Relevé sommaire – plan sommaire
- Etude de faisabilité – estimation du projet
- Assistance au dossier de subvention

Une mise en concurrence a été faite et deux architectes ont répondu :

- Sarl VIARD Architecte – Avranches, pour un montant de 1 640.10 € HT (1 968.12 € TTC)
- SARL Atelier ARCENO, Architecte à Granville, pour un montant de 1 600.00 € HT (1 920.00 € TTC), accompagné de ses références de travaux réalisés.

**Considérant qu’il y a lieu de se prononcer sur ces devis,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :**

- Valide le devis de SARL Atelier ARCENO, Architecte à Granville, pour un montant de 1 600.00 € HT (1 920.00 € TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et tous les documents afférents à ce dossier

2021-07-07-03 : Désamiantage et réfection couverture du préau pour l’école rue Yves Ozenne - approbation du projet et demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu’un diagnostic amiante a été réalisé dans les écoles de CEAUX (sur demande de l’Education Nationale) par le Cabinet DIAG J.F.L. d’Avranches en date du 02/03/2021.

Sur le rapport, il est noté que le préau est recouvert de plaques ondulées fibres ciment-amiante et qu’une action corrective de 2nd niveau est nécessaire.

En date du 19 juin 2021 Monsieur le Maire a été contacté par Madame l’inspectrice de l’Education Nationale d’Avranches, condamnant le préau sur le champ. Depuis le 21 juin 2021, en cas de mauvais temps, les élèves doivent passer les récréations dans la salle polyvalente.

Il est donc très urgent de réaliser des travaux de désamiantage et de réfection de la couverture du préau.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de désamiantage et de réfection de la couverture du préau de l’école rue Yves Ozenne est éligible à une subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 % du montant des travaux HT
Ce projet est estimé à 13 445.89 € HT

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	13 445.89 €	DETR (30 %)	4 033.76 €
		Autofinancement (70 %)	9 412.13 €
Total	13 445.89 €	Total	13 445.89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- Approuve le projet des travaux à réaliser, prévu au budget.
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Sollicite l’aide de l’Etat au titre de la DETR,
- S’engage à ne pas commencer les travaux avant la date à laquelle le dossier est déclaré ou réputé complet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.

2021-07-07-04 : Devis désamiantage et couverture préau école rue Yves Ozenne : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'urgence à réaliser les travaux de désamiantage et de réfection de la couverture du préau de l'école rue Yves Ozenne. Réf. au rapport du Cabinet DIAG J.F.L. d'Avranches en date du 02/03/2021 sur lequel il est noté que le préau est recouvert de plaques ondulées fibres ciment-amiante et qu'une action corrective de 2nd niveau est nécessaire.

Il est donc très urgent de réaliser des travaux de désamiantage et de réfection de la couverture du préau.

Une mise en concurrence a été faite, deux devis ont été reçus pour le désamiantage, 1 devis pour la couverture :

Désamiantage :

- AB Désamiantage, LESSAY, pour un montant de 6 250 € HT (7 500 € TTC)
- LECLERC Démolition, IFS pour un montant de 10 350.00 € HT (12 420.00 € TTC)

Couverture :

- Les couvreurs de la Baie, Saint-Quentin-sur-le-Homme pour un montant de 7 195.89 € HT (8 635.07 € TTC)

Considérant l'urgence à réaliser ces travaux, le conseil municipal doit se prononcer sur ces devis, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Valide les devis suivants :**

- Désamiantage : AB Désamiantage, LESSAY, pour un montant de 6 250 € HT (7 500 € TTC)
 - Couverture : Les couvreurs de la Baie, Saint-Quentin-sur-le-Homme pour un montant de 7 195.89 € HT (8 635.07 € TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces devis et tous les documents afférents à ce dossier

2021-07-07-05 : Demande de subvention pour l'organisation du Raid de l'Archange 2021

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Cœur d'Enfant, organisatrice du Raid de l'Archange qui aura lieu du 16 au 19 septembre 2021, sollicitant une subvention exceptionnelle de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention

2021-07-07-06 : Proposition d'achat « livre d'art, le Mont-Saint Michel » dont le fruit des ventes de cette publication sera reversé au profit de l'association « Bien Naître » oeuvrant pour optimiser le confort des enfants hospitalisés au sein du service pédiatrique du centre hospitalier Avranches-Granville

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jacques BONO, Vice-Président de la CAMSMN en charge de la communication, proposant un ouvrage d'art/Le Mont-Saint Michel, dont la parution est programmée pour le mois d'octobre 2021.

Cet ouvrage de M. Mathieu GEFROY, photographe à GRANVILLE, offre des photos sur terre et dans les airs, au cœur de la Baie, ainsi que des textes rédigés par M. David NICOLAS.

Les droits d'auteurs de M. David NICOLAS seront reversés au profit de l'association « Bien Naître » oeuvrant pour optimiser le confort des enfants hospitalisés au sein du service pédiatrique du Centre Hospitalier Avranches-Granville.

Le tarif unitaire est de 30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De faire l'acquisition de 10 exemplaires à 30 € l'unité, soit 300 €

2021-07-07-07 : Décision modificative N° 1

Vu les accords de subventions DETR reçus et non-inscrits au budget primitif 2021, Monsieur le Maire propose de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT	
	Dépenses
C2313 - opération 20 - Bâtiments communaux	20 000 €
C 2183 – opération 13 - Mobilier et matériel de bureau	10 000 €
	Recettes
C 1331 – Subvention DETR	30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette modification budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Courrier de Monsieur LERICOLAIS : demande d'aménagement de la circulation rue du Presbytère. Rue étroite, difficulté de se croiser, passage d'engins agricoles obligeant les véhicules à passer trop près de leur propriété. Au vu de cette demande, la rue du Presbytère sera mise en sens unique. Le sens de circulation se fera : de la rue Yves Ozenne vers la rue André Parisy. Un arrêté sera pris en ce sens.

Point sur les travaux : Nous avons reçu des accords de subventions DETR pour un montant de 30 858 €.

Travaux clocher église : travaux engagés pour le début du printemps 2022

Travaux fenêtres écoles : en juillet 2021

Travaux logement rue Ozenne : Voir avec la locataire les possibilités pour réaliser ces travaux

Chaudière école/mairie : Travaux prévus avant l'hiver.

Plan de zonage assainissement : actuellement des mesures sont faites sur la commune de Céaux, uniquement pour mettre à jour le plan de zonage assainissement. Donc aucun changement en ce qui concerne les réseaux actuels.

Cimetière : Conscients de l'état d'entretien du cimetière, la commune avait fait appel à « Confiez-nous pour l'entretien des allées du cimetière, il s'avère que le résultat n'est pas satisfaisant. Une autre solution est prévue pour y remédier très rapidement.

Pour information, la commune entretient les grandes allées du cimetière mais les espaces entre les tombes incombent aux familles.

La séance est levée à : 20h30